

SEAC GUIRAUD FRERES
Usine de Baho
Route de la Trémie du Ribérol
66540 BAHO
FRANCE

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Entrevous en béton pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous
Concrete blocks for beam-and-block floor systems

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'entrevous	Classe de résistance mécanique	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Classe de dimensions minimale	
			Feuillure d'appui	Paroi supérieure des entrevous résistants
RR-TCI	R1	T1	N1	TF2
SR	R1	T1	N1	/

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

SEAC
31021 TOULOUSE CEDEX 2

et fabriqué(s) dans l'usine :

SEAC GUIRAUD FRERES
66540 BAHO

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 15037-2:2009/A1:2011 et dans les Règles d'application **CE2+/R23**

sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat, délivré pour la première fois le 08 mars 2013, annule et remplace le certificat renouvelé le 04 janvier 2021 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 01 janvier 2025.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 01/01/22

Révision n° 5



Cédric FRANCOU
Directeur de la direction
Qualité Sécurité Environnement

Établissement : **SEAC GUIRAUD FRERES**

à : **66540 BAHO**

N° **101.006**

OBSERVATIONS
